

INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ONIGT PIECES A FOURNIR

Secteur privé à titre salarié

- Demande d'inscription précisant le mode d'exercice de la profession, la commune où l'intéressé entend exercer, et l'adresse du local professionnel.
- Quatre copies certifiées conformes du diplôme d'ingénieur en topographie délivré par l'IAV Hassan II ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi 30-93, ou du certificat provisoire en tenant lieu.
- Déclaration sur l'honneur concernant les alinéas 3 et 4 de l'article 26 de la loi 30-93.
- Photocopie certifiée conforme de la C.I.N.
- Extrait du casier judiciaire, ou fiche anthropométrique établi depuis moins de 3 mois.
- 6 photos d'identité (format C.I.N).
- Récépissé justifiant le paiement de la cotisation ordinale.
- Curriculum Vitae détaillé dûment signé appuyé par des attestations de travail (pour les nouveaux inscrits).
- Quatre originaux du contrat de travail conformément au modèle établi par l'Ordre à viser par le président du Conseil National.